

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

— — — o O o — — —

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 octobre 2023 s'est réuni le mardi 17 octobre 2023, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, M. Christopher DOMBA, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Mme Eliana VALENTE, **Adjoints**

Mme Marie-Liesse DUPUY, Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Gilles RAVAUDET, M. Louis VOGEL, M. Mourad SALAH, M. Olivier PELLETIER, M. Guillaume DEZERT, M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude LUQUET, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, M. Arnaud SAINT-MARTIN, M. Eric TORTILLON, M. Jason DEVOGHELAERE, Mme Catherine ASDRUBAL, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Mme Ségolène DURAND, M. Giovanni RECCHIA, Mme Pascale GOMES, M. Michel ROBERT, Mme Angélique DEHIMI, Mme Semra KILIC, M. Mohammed HADBI, Mme Odile RAZE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Hélène PAJOT donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sylvie BORDEAUX donne pouvoir à Mme Aude LUQUET

M. Khalid OBEIDI donne pouvoir à M. Charles HUMBLLOT

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason DEVOGHELAERE

SECRETAIRE : Mme Aude ROUFFET

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Dupuy : Il ne faudra pas me donner trop la chaise de Maire parce qu'un jour, je vais y rester. Ça fait quand même 2 fois donc voilà. Il me revient de présider la séance pour l'élection du Maire. Je vais donc vous donner lecture d'extraits d'articles du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à cette élection. L'article L.2122-8, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par la plus âgée des membres du Conseil Municipal. L'article L.2122 alinéa 4 le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus. L'article L.2122, alinéa 7. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les Adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. L'article L.2122-10, quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit à une nouvelle élection du Maire, il est procédé à une nouvelle élection des Adjoints. Je désigne Madame Aude Rouffet, qui est la plus jeune élue de l'assemblée comme Secrétaire de séance. J'appelle les candidats à la fonction de Maire de Melun à se déclarer.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

DESIGNE Madame Aude Rouffet en qualité de Secrétaire de séance.

2 - ELECTION DU MAIRE

Monsieur Vogel : J'ai l'honneur de présenter la candidature de Kadir Mebarek.

Madame Dupuy : Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent se présenter ?

Monsieur Saint-Martin : Arnaud Saint-Martin, je me présente.

Madame Dupuy : Y a-t-il d'autres candidatures ?

Monsieur Vogel : Derrière.

Madame Durand : Ségolène Durand également.

Madame Monville : Et donc Bénédicte Monville, également, candidate.

Monsieur Vogel : Oui, je vais dire un mot sur la candidature de Kadir. Kadir Mebarek mérite d'être mon successeur à ce poste, ce poste beau, engageant, que j'ai eu le plaisir d'occuper pendant toutes ces années, au service des melunaise et des melunais. Il le mérite à différents titres. Kadir d'abord est pleinement investi pour sa ville depuis qu'il est né, j'allais dire depuis toujours. Il a été élu depuis 2008. Il vit cette ville, il la sent, il la connaît, il est d'ici, chacun connaît son attachement à Melun et à son territoire. Il le mérite également, parce que c'est la filiation, c'est la continuité, la continuité politique avec Horizon, la fidélité dans les idées, dans les projets, les projets que nous nous jugeons bon pour Melun et pour lesquels nous avons été élus. Il le mérite enfin car il possède les compétences et le talent pour assurer la relève. Je l'ai vu s'épanouir comme étudiant à Assas, puis comme adjoint, puis comme premier adjoint, poste auquel je l'ai nommé en 2020. Aux finances de la Ville. Il a prouvé pendant toutes ces années qu'il possédait les capacités pour gérer les dossiers les plus ardues,

techniquement et politiquement, pour assumer des décisions difficiles qui n'étaient pas toujours les siennes. Ces qualités, pas si fréquentes, seront nécessaires car le mandat entre dans une phase critique. De fait, le projet que notre majorité porte collectivement depuis dix ans est en train de révolutionner Melun. Un nouveau quartier, au sud de notre ville, va émerger, avec une gare enfin accessible aux personnes à mobilité réduite, avec des rues désencombrées du stationnement sauvage grâce à un parking relais, avec un accès facilité pour les bus et les vélos, avec des bureaux, une crèche, un hôtel, redonnant ainsi à ce quartier, cette porte d'entrée de notre ville et de notre agglomération, tout le cachet qu'elle mérite d'avoir. Un nouveau moyen de transport, le TZEN 2, va complètement renouveler la manière de se déplacer à Melun et permettra enfin aux bus de bénéficier de voies propres pour circuler de manière fluide et aux véhicules individuels de disposer de routes libérées d'une partie du trafic de transit. Notre pôle universitaire continue de grossir, d'année en année, et s'affirme comme déjà aujourd'hui le premier de Seine-et-Marne. La rénovation en profondeur des rues de l'Île Saint-Étienne et du centre-ville, ainsi qu'un réaménagement des places emblématiques renforceront encore l'attractivité de notre commune. De nouveaux équipements culturels, comme la boussole ou le nouveau cinéma, accessibles aux PMR, d'autres utiles pour nos commerçants, comme le Monoprix l'année prochaine, seront autant de services que nous rendrons aux melunaises et aux melunais. Le nouveau programme de rénovation urbaine pour les quartiers Schuman, Lamartine, Châteaubriand, Lorient a été obtenu et les premiers travaux vont démarrer. La réussite de la réhabilitation du quartier des Mézereaux et la création de l'éco-quartier reconnectent le nord avec le reste de la ville. Melun est en pleine mutation et c'est ainsi qu'elle conservera sa place de capitale, de métropole du sud Île-de-France. La concrétisation de ces projets fondamentaux est à portée de main. Mais il faut pour cela, reconnaissons-le, passer par des années difficiles, faites de désagréments, dont la majorité municipale fera en sorte qu'il soit le moins pénible possible. Mais c'est sur ce programme que nous avons été élus en 2020 et c'est maintenant qu'il faut réaliser ce programme, sans quoi Melun aurait risqué la relégation. Le moment est crucial et nécessite une équipe compétente, courageuse, ambitieuse, pour porter loin et fort la loi de Melun, une équipe capable de réunir les melunaises et les melunais dans une ambition commune, commune à notre cité, une équipe animée par un maire volontaire et dynamique, et nous pouvons compter sur Kadir Mebarek pour réussir.

Madame Dupuy : Monsieur Arnaud Saint-Martin, je vous laisse la parole si vous souhaitez la prendre.

Monsieur Saint-Martin : Je confirme que je souhaite la prendre. Bonsoir à toutes et tous. Comme c'est fou que certains dénouements soient prévisibles. Ça fait des années que l'on sait qu'un jour ou l'autre nous nous retrouverions dans cette situation, à élire un successeur à Monsieur Vogel, lui-même successeur de Monsieur Millet à mi-mandat en 2016, lui-même successeur de Monsieur Marinelli etc. C'est maintenant que cela intervient. Un 17 octobre 2023, pas de surprise, c'est au Sénat que Monsieur Vogel siège désormais, au palais du Luxembourg, comme horizon doré d'une carrière politique qui se poursuit en qualité de notable. Ce n'est pas un ministère, mais tout compte fait, c'est cosy, sans doute plus reposant. Il paraît que les plats de la cantine y sont copieux. Placé devant le fait accompli, on hésite entre deux impressions : d'un côté, la reconnaissance du coup politique réussi, Melun comme marche pied, de l'autre côté, cependant, on ne pourra pas s'empêcher de constater le gâchis et les effets immédiats sur la population, vérifier dans les conversations de ci et de là, tout ça pour ça. Il faudra redoubler d'efforts pour convaincre les citoyennes et citoyens que ce que vous leur proposez, vous, la majorité, ça tient encore. Ce sera à vous de gérer auprès des

électrices, des électeurs que vous avez séduits en 2020, le hiatus entre la parole et les actes, les promesses et les réalisations, dans cette séquence aussi pénible qu'attendue. Nous sommes à mi-mandat et ça craque de partout. Je me présente aujourd'hui à cette élection d'entre deux tours. Le second de 2020 et le premier de 2026. Je me présente au nom du groupe Union Populaire de Melun et au-delà, au nom de toutes les melunaises et tous les melunais qui aspirent à autre chose. Disons-le tout net, Melun mérite mieux, mieux que cette vision étriquée et gestionnaire, ce train-train de la ville provinciale que vend une majorité aux affaires qui confond action publique, promotion immobilière, marketing territorial et plan de carrière. Après des années d'abandon et de sinistrose, la ville est un chantier chaotique à ciel ouvert. Elle explose par l'afflux de nouveaux habitants. C'est une bonne nouvelle, mais encore faut-il les accueillir décemment. Notre vision de la ville est toute autre. Cette ville de Melun, telle que nous la vivons, c'est autre chose que du béton ou un plan d'investissement. C'est au contraire une collectivité humaine, une ville populaire, c'est un patrimoine historique et culturel d'hier, qui ne se résume heureusement pas l'expérience morbide d'un siècle durant lequel, au Moyen-Âge, les melunais furent enjoint à la fidélité à leur mur jusqu'au dernier ras, Fidamuris. Quel beau slogan. Il y a aussi du gallo-romain dans les tréfonds historiques de la ville, peu mis en avant, hélas, quand il n'est pas enseveli sous le béton. Il y a encore et surtout un vaste brassage humain qui fait notre force et notre vitalité, des apports culturels : algérien, marocain, tunisien, portugais, italien, espagnol, congolais, ivoirien, kurde. Melun est ce kaléidoscope, de même que c'est une ville jeune, polygénérationnelle, bref, vivante. D'ores et déjà des utopies concrètes s'y forment, des potentialités s'y déploient dans les interstices, l'air de rien, et surtout dans les marges de l'action municipale. Les bonnes volontés s'organisent dans la ville, les solidarités s'y exercent, les bonnes idées y sont mutualisées dans le tissu associatif, culturel, sportif, humanitaire ou encore les initiatives hors les murs mues par l'intérêt général humain. On avance de façon harmonieuse, malgré les divisions surmontables et les peurs agitées à intervalles réguliers. Il nous tient qu'à nous, nous qui devons l'emporter dans cette ville populaire, de gauche, où l'Union Populaire menée par Jean-Luc Mélenchon a fait 38% au premier tour des présidentiels. Il ne tient qu'à nous d'accompagner ces mouvements encore hélas contraints. Melun mérite mieux. Il y a des raisons d'espérer, mais il faut également regarder la réalité en face. On a suffisamment dit dans cette enceinte municipale que la Ville est, aussi, une ville en danger, rendue vulnérable, ou de trop nombreux résidents ont du mal à vivre matériellement, moralement, dans des quartiers ségrégués, confinés, y compris les quartiers tout neufs, comme Woodi, qui est loin de tout, et notamment des services publics les plus élémentaires en bordure de voie rapide pour automobile. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle tant de citoyennes et citoyens s'engagent et pour certaines et certains nous rejoignent. C'est intolérable de constater l'appauvrissement d'une partie, hélas toujours significative, des habitants pris à la gorge dans le contexte d'inflation des prix des produits de première nécessité, des énergies et tout ce qui est essentiel pour vivre une vie digne et décente. Le taux de pauvreté de la ville est de 24 % en 2000, le chiffre presque le plus haut du département, et certains quartiers sont toujours particulièrement mal lotis. La situation ne se résoudra pas d'un claquement de doigt, c'est l'évidence, mais certaines options, stratégies et idées sur lesquelles nous planchons d'ores et déjà - axées prioritairement sur la redistribution, la mise à plat des actions sociales de la ville, l'accent à mettre toujours plus sur toutes les formes de solidarité - pourront nous permettre de sortir de l'ornière. Ce sera que justice sociale, et cette exigence devrait être reliée à la nécessité d'adapter la ville aux effets qui se font sentir, tant sentir, de l'ébullition climatique, à l'heure des canicules sans fin qui fragilisent les existences de celles et ceux qui sont les moins dotés pour les affronter. Dans ce domaine aussi, il y a urgence. Il faut réparer la ville, en faire une pointe avancée de la préservation de nos milieux de vie, de la recherche de l'harmonie des êtres humains entre eux

et avec la nature retrouvée dans la ville. J'ai bien conscience qu'il ne s'agit rien de moins que de réaliser une alternance politique, dans une ville gouvernée par la droite depuis si longtemps. C'est vertigineux pour tout le monde, dont celles et ceux qui seraient amenés à gouverner la ville. Pour autant, c'est une source de motivation, en tant qu'élus d'opposition déjà, c'est l'occasion aussi de ré-impliquer les citoyennes et citoyens. Une voie possible en réponse à notre crise de régime démocratique, dont d'ailleurs cette élection est une nouvelle illustration, consistera à mettre en œuvre une démocratisation locale et continue des orientations et décisions, notamment par l'inclusion de toutes et tous dans des conseils de quartier auxquels il faut confier davantage de pouvoir, des budgets, des capacités d'initiative mais aussi des maisons de quartier qui seraient autant de vecteurs de sociabilité et de convivialité, mais aussi par l'organisation - c'est une option - de référendums d'initiative citoyenne. Cela se fait ailleurs, avec succès. Il faut redonner du pouvoir d'agir aux citoyennes et aux citoyens, une capacité de prise collective sur leur vie quotidienne et le devenir de la ville. Ça supposera que chacune et chacun puissent renouer avec la chose publique, d'elle ou lui-même, et de le faire en confiance. Une confiance qui ne sera pas décrétée de façon descendante, mais élaborée patiemment et ensemble dans des agoras, des ateliers citoyens, des expérimentations politiques ou encore des projets phares qui engagent tout le monde. L'enjeu ainsi est de faire à nouveau cité. Je ne vais pas surenchérir davantage aujourd'hui. Je suis réaliste, je suis même carrément lucide. Je sais que mes chances sont faibles de l'emporter ce soir. C'est mathématique, comme on dit, mais là n'est finalement pas le propos. C'est pour nous l'occasion d'enclencher la seconde à mi-mandat, d'affirmer la possibilité d'une autre vision de Melun, à construire non pas à partir de zéro, ni avec le concours de publicitaires ou de cabinets de conseil en marketing territorial, mais à partir de l'expérience sensible de celles et ceux qui habitent la ville. C'est d'abord aux melunaises et aux melunais, dans la salle, très nombreux, et ça fait plaisir ou derrière leur écran, que nous nous adressons ce soir. Il ne tient qu'à nous d'inverser la tendance. Dans cette perspective, nous avons commencé à organiser des réunions ouvertes et publiques et nous continuerons les mois à venir. Le but est de partager des diagnostics, des bonnes idées, de mettre en place ensemble les conditions d'une victoire plus que possible en 2026. L'objectif, c'est de préparer l'alternance, de rendre nécessaire et désirable un avenir en commun, d'une aïre de l'enthousiasme et de la combativité, il en faudra, sans doute, ça ne va pas se faire tout seul, et il en faudra aussi pour faire mieux car Melun le mérite infiniment. Néanmoins, comme ce peuple melunais n'aura pas voix au chapitre ce soir, c'est le jeu, il faut composer avec cette élection d'un genre si spécial. Je vais conclure par un appel. Je m'adresse à toutes et tous, aux collègues de l'opposition mais aussi aux membres de la majorité municipale. Parmi ces derniers notamment, on sait que tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes melunais possible. Les symptômes sont connus, visibles et s'insinue dans les conversations : frustration, sentiment d'impuissance, déception de n'être pas écouté ni entendu, contrariété chronique, désintérêts du futur ex maire, etc.. autant de marques qui commencent à se voir, malgré les sourires de façade et la bienséance de rigueur. Chers collègues de la majorité qui espéraient mieux, chers collègues dont la sensibilité de gauche, il y en a ici, n'est pas complètement éteinte après l'opération de ravalement Melun pour vous, il n'est pas trop tard pour faire preuve d'indépendance, voter en dehors des clous, déjouer la fatalité qui enferme la ville dans un huis clos, éternel Fidamuris, montrer la voie pour les échéances à venir, voter pour l'Union Populaire dès 2023. J'en ai fini.

Madame Dupuy : Madame Ségolène Durand.

Madame Durand : Chers collègues, nous sommes réunis ce soir pour élire le nouveau maire de Melun pour les trois prochaines années. Cet exercice, nous l'avons déjà fait sur ce mandat

il y a trois ans, mais aujourd'hui, vous savez ce qu'il en est réellement et je vous propose d'en finir avec les désillusions, avec les promesses non tenues, avec le je-m'en-foutisme de certains et les décisions unilatérales. Pendant trois ans, vous avez pu voir notre façon de fonctionner, notre liberté de parole, de décision, nos études approfondies des dossiers, notre connaissance du territoire et notre implication. Pour ce faire, nous travaillons au quotidien avec des projets, des propositions pour l'accessibilité, la santé, le social, l'éducation l'enfance le sport, la culture, la citoyenneté, avec une vigilance particulière pour les travaux, la voirie, les logements et la sécurité. Pour ces axes forts, l'heure n'est plus aux interrogations, aux tâtonnements, mais bien aux actions pour garantir à nos habitants une meilleure qualité de vie car aujourd'hui, malheureusement, on n'a plus envie de quitter Melun que de s'y installer. Pourtant, cette ville elle nous tient à cœur. On y vit, on y travaille, on y fait nos courses, on y élève nos enfants et on y prend soin de nos aînés. Nous avons mis en exerce bon nombre de sujets préoccupants dans cette assemblée et, vous l'avez avoué, de très bonnes critiques constructives dans lesquelles vous vous êtes remis en question. De façon plus concrète, depuis trois ans, nous avons obtenu la mise en ligne des arrêtés municipaux, nous avons fait adhérer la ville au groupement d'achat du SDESM pour faire des économies concernant l'énergie. Nous avons dû insister pour que vous participiez au schéma directeur départemental, afin d'obtenir 11 bornes pour véhicules électriques pour moins de 100 000€, là où vous en auriez payé plus de 300 000. Nous continuons à mettre en avant notre programme, dont certaines de nos propositions ont été réalisées, comme le deuxième relais petite enfance, anciennement RAM, l'aménagement des bords de Seine, même si ce n'est pas totalement satisfaisant, la mise en place d'un stand des élus au marché le samedi matin, les travaux de la rue René Pouteau qui, pour nous, étaient à faire dès 2020, ou encore la gratuité des parkings tous les samedis, qui, là malheureusement, n'aura été que de courte durée. Nous vous avons également alertés sur les incohérences de voirie, de réalisation de travaux, par exemple le passage piéton Quai Hyppolite Rossignol, qui était devant un arbre, pas idéal pour l'accessibilité que vous dites défendre, ou encore la piste cyclable non cyclable dans l'Île Saint-Étienne, ou le gymnase Duvauchelle et son parking rempli de trous. Nous restons vigilants et vous interrogeons régulièrement sur les octrois de subventions des associations, les marchés, les travaux à venir. D'ailleurs je regrette que vous refusiez de passer notre vœu ce soir, un vœu demandant l'arrêt des travaux du TZEN 2, le temps de faire un véritable plan de circulation qui est plus que nécessaire, les tensions, les multiples accrochages et le dramatique accident nous le prouvent. Je ne veux pas être trop longue, le suspense est insoutenable. Je ne veux pas citer toutes nos participations, nos propositions et nos actions, car vous les connaissez et, si besoin, vous pouvez les retrouver lors des conseils municipaux qui sont maintenant filmés comme nous vous l'avions demandé. Nous sommes les décisionnaires de ce qui va se passer ce soir. Nous avons le pouvoir de changer les choses et d'éviter d'être dans la continuité. Je vous propose donc une alternative, celle de voter pour moi et de travailler ensemble aujourd'hui, mais aussi demain et après-demain. Éluë depuis 2008 comme Monsieur Mebarek, conseillère municipale, conseillère déléguée, adjointe au maire et enfin tête de liste d'opposition du groupe Réinventons Melun, je connais le fonctionnement de toutes vos fonctions et je saurais vous conduire vers l'intérêt général, oser exprimer votre choix pour être entendu, tenter l'expérience du changement. Les risques que vous prenez sont limités mais montrent votre intérêt pour l'ensemble des Melunais. Je vous remercie.

Madame Dupuy : Madame Bénédicte Monville.

Madame Monville : Alors déjà, je pense, sans vouloir, peut-être que je me trompe, mais je ne crois pas, je pense que je suis la doyenne de l'opposition de gauche et écologiste dans ce

conseil municipal. C'est moi qui, en tant que représentante de ce camp politique de la gauche et de l'écologie, suis ici la plus ancienne. Certains ont siégé, il fut un temps, avec le Parti socialiste, et puis on rejoint votre majorité, on peut s'interroger sur le sens de leur conviction. J'espère cependant qu'ils partageront avec moi un certain nombre de constats que je vais dresser ce soir. Il y a quinze ans, quand ma famille et moi nous sommes installés à Melun, jamais je n'aurais imaginé faire de la politique au sens où nous la faisons ici dans ce conseil municipal, et jamais je n'aurais imaginé me présenter pour devenir maire de ma ville. Non pas que l'idée m'ait été particulièrement étrangère, il y a des maires dans ma famille et cette expérience me permettait déjà de me rendre compte qu'un maire ou une maire peut changer les conditions de vie de ses administrés, les rendre meilleures ou au contraire plus difficiles. C'est pourtant ce qui est arrivé ici. Monsieur Millet était alors maire de Melun et la première décision qu'il prit et qui allait me concerner directement, fut celle de privatiser les cantines, c'est-à-dire d'en donner la gestion à une grande entreprise de la restauration collective dont on savait que la finalité première ne résidait pas dans la qualité du service rendu, mais dans le profit qu'elle réalise. Alors avec des parents d'élèves de toute la ville, nous nous sommes élevés contre cette décision et nous avons mené la bataille, la première de mes batailles dans la ville pour améliorer ma vie et celle de tous les gens qui vivent ici. Nous voulions un service de restauration scolaire qui place la qualité de la vie des enfants au cœur de sa pratique, leur servent une alimentation saine, leur permettre à tous, moyennant la gratuité pour les familles les plus pauvres, d'accéder à la cantine. Un service qui fasse de la pause méridienne un moment d'éducation à l'alimentation, au goût, mais aussi au vivant. Cette bataille, nous l'avons perdue, parce que la majorité au conseil municipal - votre majorité, vous étiez, à ce moment-là, déjà là - voyait les choses autrement. Il nous est alors apparu évident que si nous voulions changer les choses, nous devions nous engager. Ce fut la naissance de Bien-Vivre à Melun, une liste citoyenne pour la justice sociale et l'écologie que j'ai conduit avec fierté en 2014 et en 2020 aux élections municipales. En 2020, Bien-Vivre à Melun rassemblait, en plus des forces citoyennes qui lui avaient donné son premier élan, l'ensemble des partis et forces politiques progressistes de la ville. Depuis le début, 2014, nous avons eu de cesse de nous mobiliser contre l'inégalité sociale dans notre ville. De la même manière que nous réclamons que tous les enfants aient accès à la cantine, nous nous battons pour qu'ils aient tous accès à des services municipaux de qualité. Quand vous avez voulu introduire une tarification au mérite au conservatoire, nous avons fait casser votre décision et nous continuons à réclamer que la participation des familles pour tous les services soit calculée en fonction du quotient familial. Chacun doit, selon notre conception, pouvoir contribuer en fonction de ses moyens et la pauvreté ne doit jamais empêcher aucun enfant de la ville d'accéder aux services municipaux. Cette exigence de justice et de reconnaissance de l'égal droit à la dignité de toutes et tous, nous a plusieurs fois amenés à porter dans cette assemblée la parole d'habitantes et d'habitants de Melun, que vous ne vouliez pas entendre, et pour qui vous preniez des décisions qu'ils contestaient. Je pense aux femmes et aux hommes du quartier Schuman ou à ceux de Châteaubriand, qui ne voulaient pas des destructions que vous finirez par abandonner à Schuman, mais malheureusement à imposer à Châteaubriand. C'était pour nous une question de justice sociale. Nous savions que toutes les familles ne seraient pas relogées, comme elles le voudraient et comme ce fut le cas dans d'autres quartiers préalablement rénovés. Mais c'était aussi une question de démocratie, celle qui consiste à écouter et respecter la volonté des habitantes et des habitants quand elle est fondée. Et puis, il y a eu votre décision de détruire le bois de Montaigu et de construire une quatre voie rapide à la sortie de Melun, le Barreau Nord, alors que nous connaissions depuis longtemps les risques auxquels nous exposait le réchauffement climatique. Cette décision allait se traduire par moins de carbone stocké, plus de risques d'inondation moins d'espaces où s'abriter des

canicules, moins d'eau dans la terre, transportée par les racines des arbres vers la nappe phréatique, plus de voitures et plus de pollution. Nous avons fait une pétition signée par plus de 1 000 melunais, melunaises, mais vous vous êtes entêtés. D'une manière générale, votre majorité, Monsieur Vogel, a toujours considéré que le climat et la qualité de l'air qu'on respire ou de l'eau qu'on boit n'étaient pas une priorité. Vos réalisations en la matière sont marginales, anecdotiques, comme le morceau de pistes cyclables sur le pont de la prison l'illustre, là où il faudrait un véritable plan structurant de pistes cyclables qui relie tous les quartiers de la ville à la gare et à ses centres administratifs et économiques. La ville est plus polluée aujourd'hui qu'il y a quatorze ans, quand je suis arrivée, par un trafic beaucoup plus dense, alors que les problèmes que la traversée des camions pose n'ont, eux, jamais été réglés. Ce trafic n'a pour autant rien changé à l'inexorable déclin de notre commerce de proximité, en particulier du commerce indépendant, et vous avez d'ailleurs permis, en tant que président de la Communauté d'Agglomération que s'installent d'énormes hubs de distribution de biens à la sortie de la ville, biens qui sont, eux aussi, acheminés par des camions. Votre grande œuvre, Monsieur Vogel, restera incontestablement l'urbanisation de Melun, la transformation d'une ville qui avait encore le caractère d'une ville de province quand je suis arrivée, en une ville qui ressemble à toutes ces banlieues que la plupart de leurs habitants habitent par défaut et qu'ils quittent et retrouvent tous les jours pour aller travailler loin. Les promotions immobilières ont poussé comme des champignons et vous avez fait bâtir un quartier tout entier au nord de notre ville. Vous assumez de vouloir faire grandir la population pour alimenter les finances de la ville grâce aux droits de mutation. Mais nous serons bientôt 10 000 habitantes et habitants supplémentaires, c'est au moins ce que vous prévoyez. Et vous vous montrez incapable de répondre à la demande de service public légitime de toutes et tous. Les habitantes et les habitants de l'Écoquartier ont attendu 4 ans avant d'avoir une école et ils n'ont de transport régulier que depuis cette année. L'école Decourbe n'est pas faite, les restaurants scolaires sont bondés, les services périscolaires sont souvent difficiles d'accès, les services pour la jeunesse sont très insuffisants et ont même été amputée. Votre tentative, médiatique pourrait-on dire, de créer une association Fidamuris pour donner l'illusion que vous répondiez aux difficultés de la jeunesse, en lieu et place d'une véritable régie de quartier municipal, s'est soldée par un échec cuisant. Pourtant, les associations à caractère social sont à la peine dans notre ville. Beaucoup n'ont pas les moyens de continuer à travailler, alors même que la pauvreté grandit. Vous avez prétendu répondre à l'insécurité sociale par le recrutement de nombreux policiers municipaux et la multiplication des caméras de vidéosurveillance. Il faut que les citoyennes et les citoyens de Melun sachent que cette infrastructure sécuritaire coûte très cher à la ville. Et pour quels résultats ? Pour quels résultats ? En aggravant la sécurité sociale par une politique très en-deçà des besoins, vous ne changerez rien au cours malheureux des choses. Voilà Monsieur Vogel, ce jour de votre démission m'offrait, d'une certaine manière, l'occasion de tirer le bilan de votre mandat, mais aussi de dire ce que nous aurions fait et ce que nous ferons quand nous serons à votre place. Mais aujourd'hui, et selon toute vraisemblance, c'est Monsieur Kadir Mebarek qui vous succédera. Et si je ne partage pas votre vision de la ville, dont j'ai déjà dit qu'elle creusait les inégalités et qu'elles nous rendait plus fragile face au réchauffement climatique, et si je ne partage probablement pas non plus la vision de celui qui fut votre premier adjoint aux finances et qui, de fait, a conduit les politiques que vous avez souhaité mener, je ne peux m'empêcher de voir en son élection aujourd'hui, mercredi 17 octobre, un symbole que je salue, le symbole de ce qu'est Melun, une ville monde qui voit se croiser des femmes et des hommes de toutes les origines et de tous les milieux sociaux. Le 17 octobre est pour les familles algériennes, un souvenir particulier, voir Kadir aujourd'hui, devenir maire, est un symbole important. L'aventure de Bien-Vivre à Melun, une aventure citoyenne, une aventure inclusive, une aventure démocratique, sociale et écologique, continue et moi aussi, à

mon tour, je lance un appel aux oppositions. Il est urgent, depuis tant d'années de domination des politiques libérales sur cette ville, qui ont creusé les inégalités, qui nous ont rendu plus fragiles face aux enjeux climatiques, il est urgent que nous sachions créer ensemble les conditions de notre victoire en 2026.

Madame Dupuy : Bien, maintenant, je vais passer la parole à Madame la Députée Aude Luquet.

Madame Luquet : Merci. Tout d'abord, je tiens à vous remercier de me céder la parole ce soir. Je ne suis pas candidate, mais pour autant, je salue en tous les cas le geste qui est fait ce soir de me laisser parler. Donc, encore merci. Au-delà de désigner un nouveau maire en cours de mandat, ce qui compte vraiment, ce qui doit réellement compter, c'est l'avenir de notre commune, car les enjeux, les défis, au-delà d'être nombreux, sont majeurs et cruciaux et pour lors, nous ne sommes pas au rendez-vous. Nous l'avons vu lors des dernières présentations au conseil municipal, notamment du PEDT, ou de toutes les études liées au projet de rénovation urbaine. La population se fracture. Les habitants qui vivent dans ces quartiers liés au renouvellement urbain restent depuis des années, des années en difficulté. Les chiffres sont alarmants, le revenu médian des habitants de ces quartiers de 10 000€ par an, 36 % de cette population est sous le seuil de pauvreté. Je pourrais continuer de longues minutes à égrener des chiffres qui en disent long sur la situation de notre ville. Donc effectivement, les enjeux sont importants pour faire enfin de Melun une ville à la hauteur de son histoire, de son patrimoine et du rôle qu'elle devrait jouer pour notre territoire. Nous avons toutes et tous déjà entendu, mais souvent utilisé, au sujet de notre ville, « Melun du potentiel ». Du potentiel, mais force est de constater que notre commune décline petit à petit. Ce déclin, nous le vivons concrètement et au quotidien, et répéter à tour de bras que cette constatation est fautive n'en fera sûrement pas une vérité. Des services de l'Etat aux citoyens de notre ville, en première ligne, tous sont inquiets et désabusés de constater cette tendance qui ne fait que de se confirmer au fil des ans. Les mobilités. Nous poursuivons sans cesse la bétonisation de notre ville, son développement plus joliment nommé, mais avec quelles infrastructures pour accompagner cela ? Quid d'un nouveau pont ! Quid du contournement ? En 2020, il était promis durant la campagne, durant la campagne, de désengorger, pardon, la ville aux heures de pointe. Je vous laisse en juger. Le déplacement de la prison, véritable serpent de Mer qui, mandat après mandat, revient sur la table et qui ne se concrétise jamais. À travailler seul, on veut aller plus vite, mais, assurément, on ne va pas plus loin. Sujet difficile, certes, mais prenons l'exemple de la ville d'Angers qui, sous l'impulsion de Christophe Béchu, son maire, aura permis de fermer sa prison historique en cœur de ville. À l'inverse, nous pouvons nous targuer d'avoir le record de prison sur un périmètre de dix kilomètres entre Reau, Melun et bientôt, Crisenoy. Quid de la sécurité ? Là encore, il nous faut sortir de la com et des effets de manche. La situation s'est-elle améliorée ? Des quartiers nord au centre-ville, jusqu'à la gare, le sentiment d'insécurité est quasi partout, nous le savons. Le besoin d'autorité et de sécurité plus importante que jamais. Il s'agit d'une réelle attente de nos concitoyens. Où en sommes-nous de l'installation de l'antenne de la police municipale à la gare, où en sommes-nous également du recrutement de policiers municipaux ? Nous avons essayé de faire bouger les choses de l'intérieur. Utopie, diront certains, ils n'auront peut-être pas tort car nous avons échoué. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de reprendre notre liberté de parole. Monsieur le futur maire de Melun, nous avons déjà eu de nombreux échanges par le passé sur ces sujets et sur l'attractivité de notre territoire. Nous serons attentifs à ce que vous pourrez proposer de nouveau. Si ce n'est en rupture, souhaitons un changement de cap qui permettra d'affronter enfin avec réalité et pragmatisme les enjeux qui sont les nôtres. Pour conclure,

l'action d'une ville ne peut se faire sans celle et ceux qui œuvrent au quotidien pour assurer un service public de qualité. Je parle bien évidemment des agents communaux. Nous serons particulièrement attentifs au bien-être des agents, que je sais attachés à la chose publique et dont je connais le professionnalisme. Ils ont exprimé à de multiples reprises leurs difficultés, que ce soit dans les moyens mis à leur disposition pour remplir leurs missions ou dans le management mis en place. Je leur redis ce soir nous vous soutiendrons et vous nous trouverez toujours à vos côtés pour vous aider à rendre un service public efficace et humain. Je vous remercie.

Madame Dupuy : Bon, nous allons donc procéder au vote à bulletin secret. Chaque conseiller municipal à l'appel viendra déposer son bulletin dans l'urne et émargera. Oui ?

Monsieur Saint-Martin : Monsieur Mebarek ne parle pas ?

Madame Dupuy : Il parlera après, d'accord, il parlera après, ça sera après.

Madame Dupuy : Même si c'est nouveau, on s'en fiche. Allez, Madame Aude Rouffet, secrétaire de séance, oui, pardon ?

Monsieur Humblot : Merci, madame la présidente, simplement, avant de débiter les opérations de vote, est-ce que vous pourriez nous expliquer un petit peu quelle est l'utilité de ce que l'on a devant nous ? On a deux enveloppes, un seul bulletin, on met une enveloppe dans l'autre ? Quelques détails seraient peut-être les bienvenus. Merci.

Monsieur Mellier : Vous avez deux enveloppes, un bulletin, d'autres deux bulletins, quand ils ont un pouvoir, c'est tout à fait normal. La première enveloppe, c'est pour l'élection du maire, ok ? La deuxième enveloppe, c'est pour l'élection des adjoints, ok ? Parce que ça se fera par bulletins. Enfin, comme on l'a dit tout à l'heure ce sont des listes bloquées. Donc, il y aura une liste proposée par la majorité municipale. Y en aura t-il d'autres ? On n'en sait rien, mais en tout cas, pour permettre à tout le monde de s'exprimer il y a une deuxième enveloppe, soit elle est vide, soit il y a un bulletin dedans. Voilà la marche à suivre.

Madame Dupuy : Bien alors, nos bébés là, Madame Aude Rouffet secrétaire de séance, sera assistée de Monsieur Devoghelaere, les deux plus jeunes de l'assemblée. Et de Madame Ferreira De Carvalho et de Monsieur Mellier, un peu plus âgés, voilà. A la suite du dépouillement, je vous annoncerai les résultats.

Monsieur Mellier : C'est toi qui appelle.

Monsieur Vogel : D'accord.

Monsieur Mellier : Les conseillers et ils signent ici.

Monsieur Vogel : Ils signent là, j'appelle Louis Vogel. Je vais signer, donc je signe.

Monsieur Vogel procède à l'appel et les conseillers vont voter chacun leur tour.

Madame Rouffet : 43 Bulletins.

Madame Dupuy annonce les résultats :

- Kadir Mebarek : 29 voix
- Arnaud Saint-Martin : 2 voix
- Ségolène Durand : 4 voix
- Bénédicte Monville : 2 voix
- Vote blanc : 6 voix

Madame Dupuy : Donc, je déclare Kadir Mebarek, Maire de Melun.

Monsieur Mebarek : Évidemment, je suis ému, mais je vais essayer de faire face. Merci à tous de vos chaleureux applaudissements. Monsieur le sénateur, cher Louis, Madame la députée, chère Aude, Madame la Sénatrice honoraire, chère Colette, chers membres du Conseil Municipal, mesdames et messieurs les maires de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine. Certains sont présents. Mesdames et monsieur les anciens élus de Melun. Je salue en particulier Gérard Millet, ancien maire de Melun, ainsi que d'autres élus avec lesquels j'ai eu l'occasion de travailler, Charles, Denis, Gérard que j'ai cité, Gérard Pilet, pardon, Josseline, Jean-Pierre, Patricia. Merci à tous d'être présents. Monsieur le Directeur Général Des Services de la ville, cher Stéphane, mesdames et messieurs les cadres, chefs de Services, agents de la ville, mesdames et messieurs, chères Melunaises, chers Melunais. En m'élisant, aujourd'hui maire de notre ville, ce sont des héritages que vous honorez de votre confiance. Un héritage familial, tout d'abord. Il y a quinze ans, mon père se tenait là en face, les yeux embrumés, observant ce rite républicain que nous venons d'observer : celui de l'écharpe tricolore que l'on remettait à son fils devenu adjoint au maire. Où qu'il soit, peut-être observe-t-il ce conseil municipal, qui vient de faire de son fils l'édile de Melun. Il y a quinze ans, il était déjà incrédule. Je pense à lui aujourd'hui. Venu du nord-ouest de l'Algérie près de Tlemcen, il fait d'abord des aller-retour entre les deux rives de la méditerranée. Il était ouvrier à un moment où débutent les premiers évènements de ce qui, bien des années plus tard, allait être qualifié de guerre d'Algérie. Ne sachant ni lire ni écrire, il passe d'abord sa vie à travailler pour les chemins de fer, puis dans les usines. Il participera, comme tant d'autres, à la reconstruction de notre pays meurtri par la guerre. Rapatrié en 1962, comme tant d'autres également qui souffrirent du déracinement, il s'installe dans une cité d'urgence à quelques encablures d'ici, au niveau de l'actuel parc Crema, puis dans le quartier Marché Marais, comme nous l'appelions à l'époque avant qu'un père de l'Europe, Robert Schuman, ne vienne s'en mêler. L'intégration n'a pas été simple à l'époque. En 1971, après le décès de sa première femme, qui lui donnera une famille nombreuse, mes frères et sœurs, que je salue ce soir, qui sont présents, il épouse ma mère, également présente de ce soir. Elle élèvera ses enfants, ses premiers enfants touchés par le malheur, et fera naître deux filles et deux garçons, dont moi-même en 1975. Elle non plus ne savait ni lire ni écrire, ce qui ne l'empêchera jamais, avec mon père, d'élever admirablement leurs enfants. L'éducation était stricte et juste. Elle repose sur une valeur centrale : le respect, le respect des autres, le respect des institutions également. Mon père avait cette autorité naturelle qui lui évitait toutes ces vérités inutiles. En 1981, nous quittons Marché Marais, Schuman, pour nous installer rue des Castors, pas très loin du quartier Montaigu. Enfants, nous allons aux Capucins en primaire, puis au collège avec ma sœur aînée et mon petit frère, présent également sur le chemin de l'école où nous tenions la main, et ne manquons jamais de saluer les voisins. Certains sont toujours là. Je les salue très tendrement. Je pense en particulier à Monsieur et Madame Bouston, à Monsieur et Madame Lhôtelier et à Madame Briard. La politesse s'imposait à nous, elle était naturelle, puisqu'elle était le ciment du respect que l'on doit à l'autre. En quatrième, je me rappelle dire à tous : plus

tard, je serai avocat d'affaires, ne sachant qu'approximativement ce que la signifiait. Mais un grand cousin, que j'admirais tant, l'était. Alors, j'ai beaucoup travaillé. Tous les samedis, je me rendais à la bibliothèque municipale de Melun, bien avant la création de l'Astrolabe. Pour ceux qui s'en souviennent, elle se situait dans l'actuel musée d'Art et d'Histoire de la ville, rue des Francs Mûriers. Studieux, besogneux même, je dois beaucoup à mes professeurs. En seconde, j'ai rencontré Madame Henri, Madame Lasserre, qui étaient respectivement mes professeurs de Français et d'Economie au lycée Léonard de Vinci. Elles m'ont porté, transporté, donné confiance. Pour elles, je devais toujours en faire plus. Ces hussards de la République qui, en ces temps troubles, mettent leurs vies en danger et que nous devons protéger, m'ont donné une confiance, en notre république. Pour devenir avocat, il faut faire des études de droit. Je rejoins alors l'université d'Assas, d'abord à Melun où j'obtiens un deug, puis à Paris pour la licence, avant un DESS en Droit Européen Des Affaires dirigées par le professeur Vogel. J'y reviendrai. Étudiant parisien, ma ville me manque. Je préfère rentrer à Melun tous les soirs plutôt que de rester dans ma chambre de bonne du quatorzième arrondissement. Puis, devenu avocat, j'intègre un prestigieux cabinet américain, le premier qui me donnera ma chance, peu regardant qu'il était de ma modeste extraction. Aujourd'hui, je suis à la fois associé et président de mon cabinet d'avocats. Je salue d'ailleurs mes associés qui sont présents ce soir. J'exerce la profession depuis 23 ans. J'ai 48 ans. Mon épouse Salima, professeure des écoles à Melun, une autre hussarde de la république, professeure dans le quartier de l'Almont, mes trois enfants, Adame, Marwane et Naël, parachèvent la construction de l'homme que je suis, qui a rencontré sur sa route, de la maternelle à l'université des femmes et des hommes qui ont su l'instruire, façonner son esprit critique, le guider et faire faire éclore en lui le goût de la RES PUBLICA, de la chose publique qui fait que je suis devant vous ce soir. Vous racontez cela aujourd'hui n'est pas anodin. C'est un parcours de vie, pas mieux qu'un autre, mais c'est celui d'un melunais qui, croyant dans la liberté que nous offre notre pays, mais aussi dans la responsabilité individuelle qui est son indispensable corolaire, a en conviction qu'il n'y a pas de fatalité, jamais. A ce moment de mon discours, je souhaiterais revenir sur l'événement tragique que vous évoquiez, Madame Monville. Moment tragique, effectivement, le 17 octobre 1961, qui demeure une cicatrice profonde dans l'histoire de notre pays. Et pourtant, qui aurait pu l'imaginer il n'y a pas si longtemps ? Que quelques années plus tard, un descendant d'algérien rapatrié, deviendrait maire de la ville préfecture, du plus grand département d'Île de France, la Seine-et-Marne. Bien sûr, nous pouvons ressasser un passé parfois fait d'ombre mais il est essentiel, je crois, de voir le présent, d'aller de l'avant. Voir d'où l'on vient ne doit pas nous empêcher de savoir où l'on va, non pas pour se persuader qu'un quelconque travail serait fini, mais pour se rendre compte que nous vivons dans un pays qui évolue, peut-être même plus vite que ses voisins, un grand pays, la France, capable de reconnaître les siens quand on épouse ses idéaux, ceux des lumières, de la révolution, de la république, sans pour autant renier son histoire familiale, sa culture. Et ce sont ces convictions qui ont forgé mon engagement, mon engagement politique. Jeune avocat, je reste profondément attaché à ma ville. J'y ai grandi, fait une partie de mes études. Je la vois changer et mon intérêt pour la chose publique grandit. En 2001, l'opposant du maire de l'époque me sollicite pour le rejoindre. Pourquoi pas, me dis-je ? C'est vrai qu'à l'époque je n'y entendais rien et n'y attendais pas grand-chose non plus. En position non éligible, j'observe plus que je ne participe à la campagne. L'idée fait néanmoins son chemin et je m'intéresse de plus en plus à la vie locale. Et quand, en 2008, Gérard Millet me propose de le rejoindre, le fruit est mûr. Me voilà devenu quatrième adjoint en charge des Finances. La charge est lourde. Melun est une ville compliquée et l'intégration difficile. N'est pas toujours vu d'un bon œil celui qui arrive vite, les procès en illégitimité se multiplient. Alors fidèle à ce que je suis, je travaille. Fort de la confiance que le maire m'accorde et à qui je dois énormément, Gérard Millet a pris

un risque en me mettant le pied à l'étrier et je lui en suis reconnaissant. J'ai pour lui une infinie tendresse. Ce premier mandat est celui de l'apprentissage. La conquête est différente, j'y serais confronté en 2014, puis en 2020. En 2014, l'arrivée de Louis Vogel à Melun, marquera un tournant pour notre ville, elle dynamise notre équipe et son élection comme président de la Communauté d'Agglomération va entamer la mutation de notre territoire. Le professeur Vogel, que je connaissais, à troquer la robe de professeur et d'avocat pour l'écharpe de Maire. Il a fait avec Maestria, car, je le répète, Melun est une ville complexe. À ce moment de mon propos, je voudrais rendre un hommage appuyé à Louis, à toi qui exerce avec talent, diplomatie, compétence, efficacité, cette fonction de maire. Louis Vogel, c'est avant tout un grand professeur d'université, pédagogue, vulgarisateur du droit, qui aime le débat, la confrontation des idées et qui n'a eu de cesse de faire éclore en chacune et chacun de ses étudiants cette part de singularité qui permet la réussite. Louis Vogel, c'est aussi une vraie vision pour Melun et son agglomération, c'est une volonté à toute épreuve, la recherche du plus grand dénominateur commun. C'est le combat contre la médiocrité. Oui, cher Louis, tu as incarné totalement la pensée du philosophe Jules Claretie qui disait : « tout homme qui dirige, qui fait quelque chose, a contre lui, ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui, précisément, font le contraire, et surtout, la grande armée des gens d'autant plus sévères qu'ils ne font rien du tout ». Louis, pour ce que tu m'as appris, pour ta confiance, un immense merci ! Ce fut un bonheur d'être ton premier adjoint. Ton élection au Sénat est une reconnaissance de toutes tes qualités et je sais que tu continueras à servir notre pays et notre territoire avec la même ferveur. Au mois de juin dernier, nous sommes entrés dans la seconde moitié de notre mandat, qui nous conduira jusqu'en 2026, date des prochaines élections municipales. Ainsi, je voudrais dire que le programme « Melun pour vous », que les melunais ont approuvé majoritairement en 2020, sera toujours le socle de notre réflexion et de notre action. Nous allons faire le point de ce qui nous reste à faire et prioriser nos réalisations, en tenant compte de l'impératif de la transition écologique, de nos moyens financiers et des aspirations des melunaises et des melunais en matière de service public. Je réunirai prochainement un séminaire des élus de la majorité pour réfléchir, débattre et décider ensemble de nos priorités jusqu'en 2026 et même au-delà. En effet, je n'entends pas être un maire de transition, mais un maire qui inscrit son projet dans la durée et, pour se faire, j'agirai avec humilité, lucidité. La gestion d'une ville, surtout aussi dynamique et diverse que Melun, impose effectivement une grande humilité. L'exercice du pouvoir est un défi constant, non seulement en raison de la complexité des enjeux auxquels nous sommes confrontés, mais aussi à cause des nombreuses interactions et des attentes souvent contradictoires, de nos concitoyens. Ce travail est un marathon. Un projet initié aujourd'hui peut prendre des années à se concrétiser, traverser diverses étapes de planification, d'approbation et de mise en œuvre. Et même alors les solutions simples et rapides sont rares, sinon inexistantes. Prétendre le contraire serait non seulement malhonnête, mais aussi dangereux, car cela pourrait créer des attentes irréalistes et semer la confusion. Cependant, cette complexité ne doit pas être une excuse pour l'opacité ou le manque de communication. Nous avons un devoir impérieux de transparence et de pédagogie. Ce devoir doit s'incarner dans le dialogue constant et ouvert avec tous les acteurs de notre cité : ses citoyens, ses associations, ses entreprises, ses institutions et, bien sûr, tous ses élus, majorité comme opposition, à condition qu'ils partagent avec nous le souhait d'améliorer la vie des melunaises et des melunais. En tant que maire de Melun, je serai toujours à vos côtés, j'accompagnerai les changements nécessaires et serai accessible et responsable devant vous. Si vous me demandez des comptes sur notre politique, je serai là pour vous expliquer pourquoi telle ou telle décision a été prise, en quoi elle est nécessaire, comment elle contribuera à l'amélioration de notre ville. Je vous demanderais d'être patient, car je sais que chaque changement entraîne son lot d'inconvénients et de mécontents. Mais

sachez-le, je serai là avec mon équipe, unie autour d'un projet ambition, renforcer la place de Melun comme capitale de notre département et comme métropole du sud francilien. Je serais également un maire lucide, car la lucidité est indispensable pour naviguer dans le monde complexe et en constante évolution dans lequel nous vivons. Melun n'est pas une ville isolée, elle est touchée des bouleversements majeurs sur plusieurs plans. Économiquement, nous sommes confrontés effectivement à l'inflation, ça a été dit, et à une baisse importante du pouvoir d'achat qui affecte de nombreux ménages de notre ville. La situation financière d'une grande partie de nos concitoyens devient insupportable et il est de notre devoir de trouver des solutions viables pour alléger leur fardeau. L'exigence de solidarité guidera mon action. Melun n'a pas été épargnée par les tensions sociales et les émeutes urbaines. Ces événements nous rappellent l'importance de maintenir un dialogue ouvert avec tous les membres de notre cité et de travailler à créer un environnement où chacun soit entendu et respecté. Je serais incomplet si je ne parlais pas à cet endroit de la forte aspiration des melunaises et des melunais à vivre dans une ville sûre. La sécurité est une exigence incontournable pour une ville dynamique, ouverte, solidaire, et cela guidera également mon action. Sur le plan environnemental, nous sommes confrontés à des défis majeurs. Les températures ne cessent d'augmenter et avec elles, les risques de dégradation brutale et irréversible de notre qualité de vie. Même si l'enjeu était évidemment planétaire, nous devons un autre niveau, tels des colibris, agir de manière proactive et plus forte pour atténuer ces risques et protéger notre environnement pour les générations futures. Dans ce contexte complexe, nous devons également composer avec d'autres acteurs, notamment l'Etat, qui n'ont pas toujours le même agenda que nous. Cela nécessite une diplomatie habile et une collaboration étroite avec toutes les parties prenantes pour aligner nos objectifs et maximiser notre impact. Dans ce maelstrom d'enjeux et de défis, notre équipe s'engage à guider la ville avec détermination et à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour l'améliorer, conformément à nos engagements. Nous ne prétendons pas avoir toutes les réponses, mais nous avons la volonté et la détermination sans faille de chercher des solutions, de les mettre en œuvre et de les ajuster en fonction des résultats. Et je suis convaincu qu'ensemble nous y parviendront. J'ai conscience ce soir de la tâche qui m'attend mais mes adjoints sauront prendre leur part du travail, ainsi que les conseillers délégués, chacun dans leur domaine. Merci à tous de m'aider, merci à l'Administration de la ville, le directeur général des services, qui a toute ma confiance, en passant par les cadres et agents ici présents. J'ai besoin de vous et je serai pour vous un maire à l'écoute. Merci enfin à mon épouse Salima, d'être à mes côtés et d'accepter avec une extrême bienveillance de voir son mari et père de ses enfants, sacrifier une partie de son du temps qu'il pourrait consacrer à sa famille pour son métier d'avocat et son engagement pour les melunaises et les melunais. Devant vous, je repense à mon père et c'est fort de cet héritage familial que je veux transmettre les valeurs de respect dont notre ville a besoin. Devant vous, je tiens à exprimer mon infinie gratitude à mes prédécesseurs, présents ce soir, et également spécialement à toi, Louis. Depuis notre rencontre en 1999 à l'université jusqu'à ce soir, tu m'auras accompagné dans les étapes décisives de ma vie et c'est fort de cet engagement politique que je veux poursuivre la transformation de Melun. Et ce sont fort des convictions qui m'ont forgé que je veux, avec humilité et lucidité, commencer ce nouveau chapitre de notre histoire commune. Vive Melun, vive la République, vive la France. Merci beaucoup.

- Nombre de bulletins : 43
- Bulletins blancs : 6
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

- Monsieur Kadir Mebarek

Nombre de voix en lettres : vingt-neuf

Nombre de voix en chiffres : 29

- Madame Bénédicte Monville

Nombre de voix en lettres : deux

Nombre de voix en chiffres : 2

- Madame Ségolène Durand

Nombre de voix en lettres : quatre

Nombre de voix en chiffres : 4

- Monsieur Arnaud Saint-Martin

Nombre de voix en lettres : deux

Nombre de voix en chiffres : 2

- Monsieur Kadir Mebarek ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et immédiatement installé.

3 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTES ET ADJOINTS

Monsieur Mebarek : Nous allons poursuivre l'ordre du jour de notre Conseil Municipal. Il y a encore quelques délibérations avant de clôturer la séance. La délibération suivante porte sur la désignation du nombre d'Adjoints qui constitueront la Municipalité. Compte tenu de la population melunaise, l'effectif du Conseil Municipal est de 43 membres, puisque nous sommes dans la strate des communes de 40 à 49 999 habitants, ce qui nous permet de pouvoir élire ce soir douze Adjoints qui seront appelés à siéger à mes côtés. Il est proposé, dans le cadre de cette délibération, de fixer le nombre d'Adjoints et d'Adjointes au Maire de Melun à douze et de procéder à la création de ces douze postes. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

FIXE le nombre des Adjointes et Adjoints au Maire à douze (12).

PROCEDE à la création de douze (12) postes d'Adjointes et Adjoints au Maire.

4 - ELECTION DES ADJOINTES ET ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur Mebarek : La délibération suivante concerne, cette fois-ci, l'élection des Adjointes et Adjoints au Maire. La Majorité municipale que je représente propose une liste de douze Adjoints dont je vais citer les noms, dans l'ordre du tableau : Monsieur Henri Mellier, premier Adjoint au Maire ; Madame Marie-Hélène Grange, deuxième Adjointe au Maire ; Monsieur Noël Boursin, troisième Adjoint au Maire ; Madame Brigitte Tixier, quatrième Adjointe au Maire ; Monsieur Mathieu Duchesne, cinquième Adjoint au Maire ; Madame Catherine Stentelaire, sixième Adjointe au Maire ; Monsieur Christopher Domba, septième Adjoint au Maire ; Madame Monique Cellier, huitième Adjointe au Maire ; Monsieur Emmanuel Adjouadi, neuvième Adjoint au Maire ; Madame Aude Rouffet, dixième Adjointe au Maire ; Monsieur Baythir Thiaw, onzième Adjoint au Maire ; Madame Eliana Valente, douzième Adjointe au Maire. Y a-t-il d'autres listes d'adjoints ? Il en faut douze par groupe. C'est ce qui est compliqué. Donc, je vous propose de procéder à l'élection. Des bulletins vont vous être déposés. Je vous propose de procéder à l'élection de cette liste des douze adjoints.

Madame Monville : Je voudrais quand même dire que la Cinquième République ne nous permet pas de présenter une liste de douze adjoints. Mais si nous étions dans un système proportionnel, le système que nous aimerions voir advenir et pour lequel nous nous battons, nous aurions les douze adjoints à proposer, puisque le score que nous avons fait, je le rappelle, nous aurait permis d'avoir ces douze adjoints.

Monsieur Mebarek : Malheureusement, nous n'allons pas réviser la Constitution ce soir. Donc les bulletins sont déposés sur vos tablettes. Alors, simplement pour le public, nous n'avons qu'assez peu de délibérations. Donc on va essayer d'aller vite. Nous aurons trois délibérations qui suivent et ce sera terminé.

Monsieur Mellier : Oui, mais là, on va le faire avec l'appel. On y va.

Monsieur Mebarek procède à l'appel et les conseillers vont voter, chacun leur tour.

Monsieur Mebarek : On va procéder au dépouillement. Je vous laisse la place.

Madame Rouffet : 43 enveloppes, Henri.

Monsieur Mebarek : Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 43. Bulletins blancs : 13. Bulletin nul : 1. Suffrages exprimés, 29. Majorité absolue, 16. La liste « Melun pour Vous » a obtenu 29 votes. La liste « Melun pour Vous » ayant obtenu la majorité absolue, sont donc proclamés Adjoints au Maire de Melun, dans l'ordre du tableau, les personnes suivantes : Henri Mellier, Marie-Hélène Grange, Noël Boursin, Brigitte Tixier, Mathieu Duchesne, Catherine Stentelaire, Christopher Domba, Monique Cellier, Emmanuel Adjouadi, Aude Rouffet, Baytir Thiaw, Eliana Valente. Je vais donc désormais leur remettre leur écharpe d'Adjoint au Maire. C'est marrant, on a le droit systématiquement à la même question après l'élection des Adjoints. Mais les arrêtés de délégation sont pris dans les jours qui suivent l'élection du Maire. Voilà, vous le saurez assez rapidement.

- Nombre de bulletins : 43
- Bulletins blancs : 13
- Bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 29

- Majorité absolue : 16

La liste « Melun Pour Vous » a obtenu 29 voix

La liste « Melun Pour Vous » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'Adjointes et Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau les personnes suivantes :

- | | |
|--------------------------------|----------------------------|
| - Monsieur Henri Mellier | 1 ^{er} Adjoint |
| - Madame Marie-Hélène Grange | 2 ^{ème} Adjointe |
| - Monsieur Noël Boursin | 3 ^{ème} Adjoint |
| - Madame Brigitte Tixier | 4 ^{ème} Adjointe |
| - Monsieur Mathieu Duchesne | 5 ^{ème} Adjoint |
| - Madame Catherine Stentelaire | 6 ^{ème} Adjointe |
| - Monsieur Christopher Domba | 7 ^{ème} Adjoint |
| - Madame Monique Cellier | 8 ^{ème} Adjointe |
| - Monsieur Emmanuel Adjouadi | 9 ^{ème} Adjoint |
| - Madame Aude Rouffet | 10 ^{ème} Adjointe |
| - Monsieur Baytir Thiaw | 11 ^{ème} Adjoint |
| - Madame Eliana Valente | 12 ^{ème} Adjointe |

5 - DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Monsieur Mebarek : La délibération numéro 5 porte sur la délégation de pouvoirs que le Conseil Municipal confère au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui énumère une série de fonctions que le Conseil Municipal délègue au Maire. La délibération, qui vous est proposée ce soir, est la même que celle qui avait été déjà adoptée en début de mandat et qui est par ailleurs, en l'application du CGCT, la même dans toutes les communes de France. Donc je ne vais pas procéder à la lecture, on a 29 sujets pour lesquels le Conseil Municipal délègue au Maire le pouvoir de décision, à charge pour le Maire, bien sûr, de rendre compte de ces décisions au Conseil Municipal le plus proche. Merci. Y a-t-il des observations ? Oui.

Madame Monville : Oui, comme nous l'avions fait, nous allons le refaire, c'est-à-dire que nous voterons contre. Nous continuons de penser que l'essentiel de la politique municipale doit se décider dans un Conseil Municipal, qu'elle doit être transparente, comme vous l'avez dit, d'ailleurs, vous avez parlé de transparence tout à l'heure, qu'elle doit être transparente et qu'elle doit pouvoir amener des discussions entre les différentes forces politiques de la ville. Et nous continuons de penser que de déléguer trop de responsabilités à un homme seul n'est pas démocratique. Donc nous voterons contre.

Monsieur Mebarek : Merci de vos observations. Y a-t-il d'autres observations ? Je vous propose donc de délibérer. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Adopté par 6 voix contre, 29 voix pour et 8 abstentions, le Conseil Municipal :

DONNE délégation à Monsieur Kadir Mebarek, Maire, ou aux Adjoints selon l'ordre de leur élection, en cas d'empêchement du Maire, pour la durée de son mandat et sans autres limites ou conditions que celles précisées dans la présente délibération, pour prendre toutes décisions dans les domaines énumérés à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités

Territoriales, à savoir :

1/ D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2/ De fixer ou de modifier, dans la limite de 5 % par an, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3/ De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; les emprunts en question pourront être à court, moyen ou long terme, libellés principalement en euro ou en devise, dans l'hypothèse où les conditions proposées seraient plus favorables que pour un emprunt libellé en euro, avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ ou d'intérêts, au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un Taux Effectif Global (TEG) compatible avec les dispositions légales ou réglementaires applicables en cette matière ;

4/ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, sans limite de montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5/ De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, notamment de toute occupation temporaire du domaine public soumise à redevance, pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6/ De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7/ De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8/ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9/ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10/ De décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11/ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12/ De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13/ De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14/ De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15/ D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code ;

16/ D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle en toutes matières et devant toutes juridictions et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

17/ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 90 000 € ;

18/ De donner, en application de l'article L. 321-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19/ De signer la convention prévue par l'avant dernier alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une Zone d'Aménagement Concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 3232-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20/ De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel de 4 M€ ;

21/ D'exercer, au nom de la Commune et dans le périmètre défini par le Conseil Municipal, notamment en centre-ville, dans les secteurs commerciaux et artisanaux des Hauts et du Sud de Melun, en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, le droit de préemption prévu par l'article L. 214-1 du même Code ;

22/ D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L.241-1 et suivants du Code de l'Urbanisme en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations prévues à l'article L.300-1 du même Code, ou de la constitution de réserves foncières permettant la réalisation de telles actions ou opérations ;

23/ De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune ;

24/ D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, sous réserve que le montant de la cotisation annuelle n'ait pas augmenté de plus de 50 % ;

25/ De demander à l'Etat, ou à toutes autres collectivités territoriales et

organismes, l'attribution de subventions en vue de la réalisation des projets ou actions menées ou soutenues par la Commune, à l'exclusion des projets d'aménagement en général, les projets en lien avec la Rénovation Urbaine (PRU) ou avec le Renouvellement Urbain (NPNRU), les dotations, notamment la Dotation Politique de la Ville (DPV), la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et toute demande de subvention supérieure à 30 000 € ;

26/ De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

27/ D'exercer, au nom de la Commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

28/ D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du Code de l'Environnement ;

29/ D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil Municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent Code ;

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

6 - DETERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS, DES CONSEILLERS DELEGUES ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur Mebarek : La délibération suivante concerne - les deux suivantes, d'ailleurs – les deux suivantes concernent la détermination du montant des indemnités de fonction des Maire, Adjointes, conseillers délégués, conseillers municipaux. En application des dispositions L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant des indemnités est déterminé en fonction de la population de la commune. La Ville de Melun étant comprise dans la strate 20 000 à 49 999 habitants, le taux maximum d'indemnité de fonction du Maire est fixé à 90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique. Cependant, j'ai décidé de renoncer à une partie de mon indemnité et de reverser cette partie dans l'enveloppe globale à répartir entre les membres du Conseil Municipal. S'agissant des Adjointes au Maire de la commune, le taux maximal d'indemnité est fixé à 33 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Par ailleurs, dans les communes de moins de 100 000 habitants, le Conseil Municipal peut verser l'indemnité au conseiller municipal, soit en sa seule qualité de conseiller municipal, à condition que le montant total des indemnités susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes ne soit pas dépassé, dans la limite de 6 % de l'indice, soit au titre d'une délégation de fonction par le Maire sur le fondement de l'article L.2122-20 du CGCT, cette indemnité n'étant pas alors cumulable avec celle perçue en qualité de conseiller municipal. Dans le cadre qui vient de vous être exposé, il est donc proposé ce soir d'abroger la délibération du 17 septembre 2020 qui avait fixé, au titre du début du mandat, le montant des indemnités des Maire, Adjointes au

Maire, conseillers délégués et conseillers municipaux ; de décider ce soir que le montant des indemnités du Maire, des Adjointes, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux est fixé dans la limite des plafonds prévus par le texte ; décider que les indemnités seront versées mensuellement, qu'elles seront automatiquement revalorisées en fonction du point d'indice et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal. Il est précisé que la présente délibération et le tableau annexé, que vous avez tous sur table, qui récapitule l'ensemble des indemnités allouées à chaque membre du Conseil Municipal, sont transmises au comptable public et au représentant de l'Etat dans notre département. Y a-t-il des questions ou nous pouvons délibérer ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Alors ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Dernière délibération. Il avait deux ici, Henri, qui ce qui s'abstient de... dernière délibération en application ?

Adopté par 1 voix contre, 29 voix pour et 13 abstentions, le Conseil Municipal :

ABROGE la délibération n° 2020.09.26.128 du 17 septembre 2020 portant fixation du montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire, des Conseillers Municipaux délégués et des Conseillers Municipaux.

DECIDE que le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire, des Conseillers Municipaux délégués et des Conseillers Municipaux est fixé, dans la limite des taux maxima prévus par les textes en vigueur, conformément au tableau établi à la suite de l'élection des Adjointes et transmis aux membres du Conseil Municipal.

DECIDE que les indemnités de fonction sont versées mensuellement.

PRECISE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au Budget communal pendant toute la durée du mandat.

PRECISE que la présente délibération avec le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées à chaque membre du Conseil Municipal seront transmis au Comptable Public et au Représentant de l'Etat dans le Département.

7 - APPLICATION DE MAJORATIONS AUX INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Mebarek : Il s'agit de fixer une majoration du montant de cette indemnité, puisqu'en application des articles L.2123-22 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut appliquer une majoration après répartition de l'enveloppe globale indemnitaire. Ces majorations sont de deux ordres. La première, qui permet une majoration de l'enveloppe globale de 25 % est relatif au fait que la Commune de Melun constitue le chef-lieu du département et qu'elle peut, à ce titre, majorer de 25 % l'enveloppe délibérée précédemment. Par ailleurs, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une majoration supplémentaire lorsque la collectivité perçoit depuis au moins trois ans une Dotation de Solidarité Urbaine, ce qui est le cas de la Ville de Melun. Il est donc proposé, dans ce cadre, après adoption de l'enveloppe globale au titre de la délibération précédente,

d'approuver les majorations au titre de la qualité de ville chef-lieu du département de la Ville de Melun et de sa qualité de bénéficiaire de la DSU. Y a-t-il des observations ? Y a-t-il des oppositions ? Pardon, des oppositions ? Des abstentions ? Comme tout à l'heure, douze abstentions. Adopté. L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance et j'invite l'ensemble des élus, et personnes présentes ce soir, notamment ma famille, à participer à un verre de l'amitié dans la galerie voilà.

Adopté par 1 voix contre, 29 voix pour et 13 abstentions, le Conseil Municipal :

ABROGE la délibération n° 2020.09.27.129 du 17 septembre 2020 portant application de majoration aux indemnités de fonction allouées aux élus du Conseil Municipal de la Ville de Melun.

DECIDE que le montant des indemnités de fonction des Adjointes au Maire sont majorées en application des articles R. 2123-23 1° et L. 2123-22 5° du Code Général des Collectivités Territoriales conformément au tableau établi à la suite de l'élection des Adjointes et transmis aux membres du Conseil Municipal.

DECIDE que les indemnités de fonction ainsi majorées sont versées mensuellement.

PRECISE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au Budget communal pendant la durée du mandat.

PRECISE que la présente délibération avec le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées à chaque membre du Conseil Municipal après majorations seront transmis au Comptable Public et au Représentant de l'Etat dans le Département.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 22h00.